

## COMPTE-RENDU DU SOMMET EUROPÉEN CONTRE LE RACISME

### Informations pratiques :

- Évènement tenu en ligne, sur <https://www.antiracism-eusummit2021.eu/>
- 19 mars 2021, de 9h à 13h

### Contexte :

À l'occasion du Sommet contre le racisme organisé ce 19 mars 2021 par l'Union européenne, les États membres, représentant-e-s des institutions, militant-e-s et organisations de la société civile échangeaient sur le [Plan d'action contre le racisme \(2020-2025\)](#) dévoilé en septembre 2020 par la Commission et, plus largement, sur les questions de discriminations racistes dans l'Union. L'urgence d'une prise en charge concrète de ce fléau est réelle. Comme souligné dans [une récente publication de PLS](#), la pandémie a profondément exacerbé des inégalités pré-existantes. Les discours de haine, les discriminations n'ont fait que croître depuis, **précarisant et vulnérabilisant les minorités**.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a assisté à cette rencontre riche en débats et recommandations, et en propose ici un bref compte-rendu. Il s'agira d'abord de retranscrire les quelques témoignages et axes établis par le plan d'action pour ensuite en dresser les critiques et préconisations.

## INTERVENANT-E-S

- **Layla Azzouzi**, co-fondatrice du Collectif contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB);
- **Elena Bonetti**, ministre italienne à l'égalité des chances ;
- **Carmen Calvo**, première vice-présidente du gouvernement espagnol ;
- **Helena Dalli**, Commissaire européenne pour l'égalité ;
- **Romeo Franz**, Co-président du groupe ARDI au Parlement européen ;
- **Shada Islam**, modératrice de la rencontre et analyste indépendante ;
- **Věra Jourová**, vice-présidente de la Commission européenne chargée des valeurs et de la transparence ;
- **Raya Kalenova**, présidente du congrès juif européen ;
- **Maria Daniella Marouda**, Présidente du Comité européen contre l'intolérance et le racisme (ECRI) ;
- **Roberta Mestola**, vice-présidente du Parlement européen ;
- **Elisabeth Moreno**, ministre française déléguée à l'Égalité femmes-hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances ;
- **Mbo Mpenza**, footballeur belge et activiste ;
- **Fiyaz Mughal**, fondateur du Faith Matters et Tell Mama ;
- **Micheal O'Flaherty**, directeur de l'Agence européenne des droit fondamentaux ;
- **Samira Rafaela**, Co-présidente de l'intergroupe ARDI au Parlement Européen ;
- **Salla Saastamoinen**, directrice générale faisant fonction auprès de la Direction générale de la Commission européenne pour la justice et les consommateurs ;
- **Sarah Schlitz**, secrétaire d'État belge chargée de l'égalité des chances et de la diversité ;
- **Detlef Schröder**, directeur du collège européen de police (CEPOL) ;
- **Tena Šimonovic Einwalter**, présidente du bureau exécutif d'EQUINET ;
- **Karen Taylor**, présidente du réseau européen contre le racisme (ENAR) ;
- **Alfiaz Vaiya**, co-fondateur d'EQUINOX ;
- **Ursula von der Leyen**, présidente de la Commission européenne ;
- **Simon Wooley** directeur de Operation Black Vote et membre de la chambre des Lords ;
- **Clémence Zamora Cruz**, activiste pour les droits LGBTIQ+.

## I. UN PLAN D'ACTION VASTE ET TRANSVERSAL

### A. LA DIVERSITÉ À L'HONNEUR

En introduction du Sommet, la Commission a rappelé le devoir d'exemplarité des instances européenne en matière de diversité. « *Bruxelles se doit d'être exemplaire* » rappelait **Ursula Von der Leyen** à l'introduction du sommet. « **Bruxelles est tellement blanche. Elle doit garantir que c'est une organisation représentative de la société dans son ensemble. Cette initiative a commencé** », poursuivait-elle.

C'est dans cette optique que le plan adopté en septembre 2020 prévoit la création d'un bureau de la diversité et de l'inclusion au sein de la Direction générale des ressources humaines pour respecter les recrutements inclusifs.

Au-delà des institutions, le plan d'action entend imposer de plus justes représentations des groupes minoritaires :

- **Au sein des médias et productions culturelles** qui véhiculent régulièrement de profonds préjugés, désinforment trop souvent, encourageant « *les troubles sociaux à plus grande échelle* »<sup>1</sup>.

- **Au sein des pouvoirs publics**, imposant aux États membres des « *obligations relatives à l'intégration et la promotion de l'égalité* »<sup>2</sup>. À ce sujet, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), a vivement encouragé les États membres à « *élaborer des procédures de recrutement garantissant que la composition de la police reflète la diversité de la population* ».

Ils étaient plusieurs à être les témoins et porte-paroles des discriminations trop souvent subies au sein des instances européennes : les **déficits** criants en **termes de diversité** au sein des instances de pouvoir, le **manque de représentativité** de chacune des minorités constitutives de l'UE furent des éléments lourdement pointés du doigt par chacun des représentants.

L'une des actions méritant d'être soulignée ici est la mise à l'honneur, par la Commission, des villes déployant des efforts solides en matière d'inclusion. Cela se fera au travers du projet « **Réseau de villes** ». La Commission procédera ainsi chaque année à la désignation de la ou des **capitale(s) européenne(s) de l'inclusion et de la diversité**.

### B. DES ORGANES DE CONTRÔLE INDÉPENDANTS ET UN CADRE LÉGISLATIF NOUVEAU

La rencontre aura permis de dénoncer la **violence institutionnelle** ; qu'il s'agisse des contrôles de polices répétés, des peines de justices parfois partiales appliquées, du dynamisme raciste légitimant haine et violence sous-couvert de politiques de sécurité, ou de **profilage racial**<sup>3</sup> ... Cette méthode fut d'ailleurs un point longuement décrié par les différent·e·s intervenant·e·s. À cet égard, **Layla Azzouzi**, témoignait des menaces, insultes et rejets dont elle fût victime lorsqu'elle commença à porter le voile. Rappelant les impacts sociaux importants liés à ces discriminations, elle notait également l'explosion du racisme et des amalgames engendrés par les **politiques de sécurité** développées dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et contre le terrorisme.

<sup>1</sup> Plan d'action 2020 – 2025 contre le racisme. [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/a\\_union\\_of\\_equality\\_eu\\_action\\_plan\\_against\\_racism\\_2020\\_-\\_2025\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/a_union_of_equality_eu_action_plan_against_racism_2020_-_2025_en.pdf)

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> CONSEIL DE L'EUROPE. Le profilage ethnique : une pratique persistante en Europe. 09/05/2019. <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/ethnic-profiling-a-persisting-practice-in-europe>

À cela s'ajoute le témoignage percutant de **Clémence Zamora Cruz**, militante pour les droits des personnes LGBTIQ+ d'origine mexicaine, qui relatait les insultes dont elle est souvent victime telles que « *vous êtes là pour nous infecter, rentrez chez vous !* ». Engagée pour une société plus inclusive, cette dernière pointait la profonde désillusion face à laquelle elle fût confrontée à son arrivée sur le territoire européen, « *je m'attendais à trouver une fin à mes souffrances. Au lieu de cela, j'ai trouvé le racisme, la transphobie, la xénophobie* ».

Face à ce constat décevant, il est prévu dans le plan d'action de renforcer la directive prise par le Conseil en 2000 sur l'égalité raciale<sup>4</sup> en adoptant une nouvelle législation qui accorderait la priorité aux procédures d'infractions<sup>5</sup> par lesquelles la Commission peut saisir la Cour de justice de l'Union européenne et imposer des **sanctions financières** aux États qui ne respectent pas le droit de l'Union.

De nouvelles législations de contrôle des plateformes numériques pourraient aussi naître, poursuivant la lutte entreprise par la directive du Parlement et du Conseil publiée en 2018 au sujet des services de médias audiovisuels<sup>6</sup>. En effet, l'une des grandes lignes du plan d'action consistera à **agir sur les communications commerciales audiovisuelles discriminatoires et discours haineux sur internet**.

En tout et pour tout, le plan d'action stipule que la Commission « *présentera, d'ici à 2022, tout acte législatif requis pour remédier aux lacunes constatées, notamment pour renforcer le rôle et l'indépendance des organismes de promotion de l'égalité* »<sup>7</sup>. D'ici là, des analyses et collectes de données seront réalisées pour mieux comprendre les besoins et lacunes persistant au sein des instances publiques.

### C. LE RÔLE CRUCIAL DE LA FORMATION ET DE L'ÉDUCATION

Les **formations et la pédagogie** sont les autres maîtres mots du plan d'action. Pour lutter contre le fléau du profilage racial, la réalisation d'une cartographie est en cours et devrait être dévoilée en 2022. Ainsi, les lacunes et principaux besoins seront analysés par pays et des formations sur mesure pourront être établies.

Le **CEPOL**, le Collège européen de police, devrait intensifier ses travaux relatifs à des programmes de formation complets sur les **droits humains, l'éthique et le racisme** et sensibiliser davantage les officier.e.s de police des niveaux d'encadrement intermédiaire et supérieur et les représentant.e.s des services répressifs à une action policière équitable et inclusive.

Des **formations obligatoires et exercices d'évaluation** seront également mis sur pied au sein des instances d'administrations européennes en vue d'éradiquer les « *préjugés inconscients* »<sup>8</sup>.

Les témoignages donnés durant le Sommet mirent ainsi en perspectives **le faible degré de confiance accordé aux institutions**, éminemment bureaucratiques aujourd'hui. Selon **Micheal O'Flaherty**, au total, ce ne serait qu'un dixième des incidents effectivement survenus qui seraient rapportés. Par ailleurs, 79% de ceux et celles qui font l'objet de harcèlement antisémite n'en aurait pas parlé aux forces de police, convaincu.e.s que « *ça ne sert à rien* », notait **Raya Kalenova**. « *La transparence doit être reconnue comme pratique méthodologique, le manque de transparence permet au racisme de se cacher* » continuait **Fiyaz Mughal**.

<sup>4</sup> Conseil de l'UE. DIRECTIVE 2000/43/CE DU CONSEIL du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32000L0043&from=FR>

<sup>5</sup> Commission européenne. Plus d'info sur la procédure d'infraction : [https://ec.europa.eu/info/law/law-making-process/applying-eu-law/infringement-procedure\\_fr](https://ec.europa.eu/info/law/law-making-process/applying-eu-law/infringement-procedure_fr)

<sup>6</sup> LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. DIRECTIVE (UE) 2018/1808 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 novembre 2018. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018L1808&from=FR>

<sup>7</sup> Plan d'action 2020 – 2025 contre le racisme. Op. Cit., p. 7

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 29

Aussi, **l'inclusion et l'équité dans l'éducation** figureront parmi les aspects prioritaires de l'espace européen de l'éducation, les futurs programmes veilleront à ce que des efforts soient déployés pour promouvoir l'inclusion sociale. À cet effet, **l'histoire du peuple Rom** devrait par exemple être intégrée aux programmes scolaires<sup>9</sup>. Des programmes tels que « **Europe Créative** »<sup>10</sup> et « **Citoyenneté, égalité, droits et valeurs** »<sup>11</sup> soutiendront la participation des groupes sous-représentés et défavorisés mettant par exemple l'accent sur **l'héritage historique du colonialisme**.

## D. COOPÉRATION ET ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES

Bien évidemment, ce plan d'action sera vain **si la participation et la bonne foi des États membres manquent au rendez-vous**. La coopération devra également s'établir avec des ONG et la société civile afin que les bonnes pratiques soient diffusées et perpétrées. Parmi celles-ci, **les formulaires de demandes anonymisés ou les pratiques de discriminations positives** pourraient être envisagés.

## III. CRITIQUES ET RECOMMANDATIONS

### A. « LE RACISME FAIT PARTIE DE L'ADN DE L'UE »<sup>12</sup>

Les membres de la société civile et ONG étaient nombreux·ses à relever le manque d'ambitions et la faiblesse des législations concrètes proposées par le plan d'action. D'abord, la **compréhension du passé colonial et des logiques de domination** ne sont que très insuffisamment exploitées, comme cela a d'emblée été souligné par **Simon Woolley** (rejoint par bon nombre d'intervenant·e·s).

*« Il s'agit de l'un des sujets les plus importants de l'histoire moderne [...] L'UE, la Présidence, comprend-elle vraiment les défis auxquels nous devons faire face ? Comprend-elle bien le passé, **la genèse de ce racisme**, ce que le passé a construit pour le présent ? **L'autre pandémie c'est George Floyd**, tout un accord tacite qui a donné des forces mortelles. Avons-nous assez de courage pour dire que le **racisme est une pandémie qui dure depuis plus de 500 ans** ? J'implore l'UE à ce tournant de l'Histoire ; construisez nos communautés, penchons-nous sur nos infrastructures. »*  
- **Simon Wooley**

Un plaidoyer remarquable auquel s'est jointe **Samira Rafaela**, demandant la fin du déni et une reconnaissance de ce passé d'oppression sur lequel s'est accordée **Sarah Schlitz** qui a reconnu le passé colonial de la Belgique et les nécessités qu'il y a de définir et d'assumer cet héritage raciste pour enfin, s'y attaquer.

### B. UN PLAN RÉDIGÉ EN MAJORITÉ PAR DES BLANCS

Autre critique phare du sommet, le **peu de sollicitation faite des communautés minoritaires** dans la rédaction du plan d'action. À cet effet, **Dorde Jovanovic**, déplorait être le seul représentant de la communauté Rom à participer au Sommet.

*« Les militants sont mis sur le banc des témoins lorsque les sentences sont décidées par d'autres, il ne suffit pas d'appeler un peu de diversité sur un plateau. Il s'agit [le plan d'action] **d'un catalogue de mesures sans mécanisme d'exécution**. Il faut la participation des minorités raciales, les documents produits nous viennent d'une majorité blanche. **Vous avez besoin de nous pour concevoir et être chef de fil.** »*  
- **Dorde Jovanovic**

<sup>9</sup> Recommandation du Conseil de l'Europe. Les écoles devraient intégrer l'histoire des Roms et des Gens du voyage dans les programmes scolaires. Juillet 2020. <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/schools-should-include-roma-and-traveller-history-in-teaching-curricula>

<sup>10</sup> Commission européenne. Programme Europe Créative. [https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/node\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/node_fr)

<sup>11</sup> RÈGLEMENT (UE) No 1381/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 établissant un programme « Droits, égalité et citoyenneté » pour la période 2014-2020. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32013R1381&from=PT>

<sup>12</sup> Extrait de l'intervention de Simon Wooley lors du Sommet.

Une frustration partagée et superbement résumée par **Raya Kalenova** : « *Il faut former une coalition et être tous main dans la main, le racisme ne doit pas être défendu du point de vue de l'opresseur mais de celui de la victime.* »

### C. UN CONTRESENS AUX POLITIQUES MIGRATOIRES

Fut également pointée une grande incohérence par rapport aux **politiques migratoires** de plus en plus **strictes et sécuritaires** appliquées parallèlement à ce plan contre le racisme. Les discours de haine véhiculés par certains partis politiques et médias à l'encontre des personnes réfugié-e-s et, pas une fois véritablement sanctionnés par les institutions, en dit en effet long du **peu de cohérence d'un plan contre les discriminations** co-existant à ces politiques migratoires. « *Les calculs politiques et médiatiques peuvent faire appels aux pires préjugés. L'étranger, tout au long de l'histoire a toujours été l'ennemi facile, une excuse pour expliquer notre frustration.* » insistait **Elena Bonetti**, ministre italienne pour l'Égalité des chances.

En effet, en promouvant un renforcement des législations en faveur de l'égalité tout en érigeant les personnes immigrantes en Europe à de véritables problèmes de sécurité – en **témoigne les sommes pharamineuses accordées à Frontex** (6 millions d'euros lors de sa création en 2005, 460 millions en 2020, 5,6 milliards prévus pour 2021-2027), participant à l'externalisation de la politique migratoire européenne<sup>13</sup> –, l'Union s'inscrit dans une démarche relativement paradoxale.

### E. PLUS QUE DES FORMATIONS, DES SANCTIONS SONT EXIGÉES

Qu'il s'agisse des médias qui outrepassent tout principe déontologique, des partis politiques racistes, des cas de violences policières, des incitations à la haine en ligne, des jugements partiels, des discriminations au logement, à la santé ou à l'emploi, ... des sanctions doivent être applicables et appliquées avec rigueur. « *Faire valoir l'exceptionnalisme européen, c'est ce qui a rendu possible la seconde guerre mondiale* » insistait **Alfiya Vaiya**. Alors, tous ceux qui violent les droits fondamentaux et participent aux marchés des idées au travers de contre-vérités ne devraient plus être financés par les instances européennes d'une part, répondre de leurs actes devant une **instance de contrôle indépendante** et, le cas échéant, être sanctionnés d'autre part.

À ce propos, **Detlef Schröder**, insistait sur la nécessité de stimuler une réflexion critique sur **la culture de l'organisation policière** via la création d'un **socle commun européen de culture contre le racisme pour les déontologies policières**, par exemple, dans le respect des compétences étatiques dans le domaine.

### CONCLUSION

Bien que critiqué pour le **manque de représentativité** des communautés minoritaires européennes, ce premier Sommet européen contre le racisme aura au moins permis d'énoncer les stratégies à mettre en place ces prochaines années et de souligner les mesures et axes manquants de la politique européenne et du plan d'action récemment adopté.

« *Unie dans la diversité* », la devise européenne nécessitera sans doute une mobilisation plus nette et plus crédible des instruments et financements européens pour épouser véritablement cette ambition. Une **cohérence** avec les politiques migratoires de même qu'une reconnaissance forte du passé colonial sont attendues par de nombreuses ONG et acteurs de la société civile. En plus des formations, analyses élargies de données, échanges inter-étatiques de bonnes pratiques et créations d'instances de contrôles, des mécanismes d'exécution concrets et des sanctions ont été demandés. Pour cause, un enjeu aussi essentiel que la lutte contre les discriminations raciales ne mériterait-il pas une participation plus dense des acteurs concernés et, *a fortiori* la mise en place de mesures concrètes outrepassant la symbolique d'un tel plan d'action ?

<sup>13</sup> Voir à ce sujet : BURATTI, T. Note d'analyse POUR LA SOLIDARITE-PLS. EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE Enjeux et perspectives. Juillet 2020. [https://www.diversite-europe.eu/sites/default/files/publications/files/na\\_2020\\_div\\_externalisation\\_des\\_frontieres\\_de\\_l\\_union\\_europeenne.pdf](https://www.diversite-europe.eu/sites/default/files/publications/files/na_2020_div_externalisation_des_frontieres_de_l_union_europeenne.pdf)